



Refus de la carte ELECTRON chez lady moving

Par **shauna31**, le **05/06/2014** à **15:11**

Bonjour,

En avril j'ai souscrit un contrat chez lady moving.

J'ai prit l'option paiement en 4x sans frais avec ma carte bleue.

Je suis donc aller payer mon abonnement et au moment du paiement la personne me dit qu'il ne prenne pas les ELECTRON.

Etant fichier banque de france et interdit bancaire je n'ai pas de chéquier.

De plus la responsable, après m'avoir dit qu'elle aller mettre mon dossier en recouvrement, me dit que le fait qu'il ne prenne pas les ELECTRON, ils le dise au moment du paiement donc une fois le contrat signer.

Je voudrais donc résilier ce contrat puisque si j'avais su au moment de la signature qu'il ne prenais pas les ELECTRON jamais je n'aurais signer puisque je savais que j'aurais été dans l'incapaciter à régler l'abonnement.

Comment faire ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **05/06/2014** à **16:43**

Bonjour,

La carte Electron nécessite un terminal particulier que n'ont pas tous les commerçants, d'où probablement le refus de celui-ci.

Le fait que votre carte soit refusée par le commerçant n'est pas un motif de résiliation de l'abonnement. Vous pouvez toujours passer au distributeur et payer en espèces.

Par **shauna31**, le **05/06/2014** à **17:07**

Bonjour et merci de votre réponse,

J'ai proposer de régler en espèce ils on refuser ainsi que par mandat.
Carte ou chèque uniquement ...

Par **janus2fr**, le **05/06/2014** à **19:28**

Un professionnel ne peut pas refuser un paiement en espèces de moins de 3000€.

[citation]

Obligation d'accepter les espèces

Nul ne peut refuser le paiement en espèces dès lors que la somme n'excède pas les plafonds au-delà desquels le paiement en espèces est interdit.

À noter : un professionnel n'est toutefois pas contraint d'accepter un paiement constitué de plus de 50 pièces de monnaie.

[/citation]

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10999.xhtml>

Par **shauna31**, le **05/06/2014** à **20:03**

d'accord merci de m'avoir éclairer :)